



TO/À: ALL ALPAC MEMBERS /
TOUS LES MEMBRES DU CCGPPA JUL 06 2016

**BLUEFIN TUNA MANAGEMENT
2016**

**GESTION DU THON ROUGE
2016**

I am writing to confirm the details of the management measures for the 2016 Bluefin tuna fishery and to provide details on the allocations to each fleet.

Je vous écris pour confirmer les détails des mesures de gestion de la pêche du thon rouge en 2016 et fournir des détails sur les allocations de chaque flottille.

1. The calculations of the fleet quotas for 2016 are attached.
2. Quota transfers are permitted to take place between inshore Bluefin tuna fleets, the pelagic longline fleet and the offshore tuna licence holder subject to DFO approval. Transfers are on a fleet to fleet basis only (with the exception of the one offshore licence holder).

1. Les calculs des quotas des flottilles pour 2016 sont présentés en pièce jointe.
2. Sous réserve de l'approbation de Pêches et Océans Canada, les transferts de quotas sont autorisés entre les flottilles de la pêche côtière au thon rouge, la flottille de pêche pélagique à la palangre et le titulaire de permis de pêche au thon en haute mer. Les transferts se font d'une flottille à une autre seulement (à l'exception des titulaires de permis de pêche hauturière).

Transfers will be temporary, that is only for the year in which the transfer is made.

Les transferts seront temporaires, c'est-à-dire qu'ils ne seront valides que pour l'année au cours de laquelle ils seront effectués.

3. Any uncaught quota of 10% or less of the 2016 initial quota, not including any carry forward amounts for 2015 or transfers received in season, will be carried over to the following year for that fleet rather than being transferred back to the Canadian quota. Any amounts above this level will be rolled into the Canadian quota for the following year.
4. A Bluefin tuna catch document with the 2016 coding (BFTCD-CA16 XXXX) must be completed by the Captain upon arrival at port for each trip in which a bluefin tuna is landed. The catch document will be confirmed by the dockside monitor upon weigh-out of each tuna landed.

3. Tout quota non pêché inférieur à 10 % du quota initial de 2016, à l'exclusion de toute quantité reportée de 2015 et de tout transfert reçu en cours de saison, sera reporté à l'année suivante pour la même flottille plutôt que d'être reporté sur le quota canadien. Toute quantité supérieure à cette proportion sera ajoutée au quota canadien de l'année suivante.
4. Un certificat de capture du thon rouge avec le codage de 2016 (BFTCD-CA14 XXXX) doit être rempli par le capitaine dès l'arrivée au port de chaque voyage pour lequel du thon rouge est débarqué. Le certificat de capture sera confirmé par le vérificateur à quai lors de la pesée de chaque débarquement de thon rouge.

5. The maximum limit of 35t for the ex-sector fishery will remain in place. Fleets may reduce this amount if they wish.
6. There will be no collaborative agreement for the 2016 season given that no confirmation on a Mexican transfer will be received in time to undertake projects this year. The Department will cover the costs of the 4 Collaborative Agreement projects discussed at the Atlantic Large Pelagic Advisory Committee meeting in March.
7. The St. Margaret's Bay proposal will not be approved for the 2016 season.
8. Cameras will be placed on vessels at the discretion of Conservation & Protection (C&P) as a continuation of the pilot project as discussed at the ALPAC meeting. There is no cost to the fishermen. C&P will be in contact with those fishermen who will be required to take a camera for the 2016 season.
9. Please see attached document for approved changes to the Catch and Release Fishery. The guidelines have been updated to reflect the noted changes and will be sent out to ALPAC members.
5. La limite maximale de 35 t pour la pêche hors secteur demeurera en vigueur. Les flottilles peuvent réduire cette quantité si elles le désirent.
6. Aucune entente de collaboration ne sera conclue pour la saison de pêche de 2016 étant donné que la confirmation de transfert du Mexique ne sera reçue à temps pour entreprendre des projets cette année. Le Ministère couvrira les frais liés aux quatre projets d'ententes de collaboration qui ont fait l'objet de discussions lors de la réunion du Comité consultatif des gros poissons pélagiques de l'Atlantique (CCGPPA) de mars dernier
7. La proposition relative à la baie St. Margaret ne sera pas approuvée pour la saison de 2016.
8. Comme on le mentionnait à la réunion du CCGPPA, des caméras seront installées à bord de navires à la discrétion de Conservation et Protection (C et P), dans la foulée du projet pilote. Les pêcheurs n'auront rien à déboursier. C et P communiquera avec les pêcheurs qui devront accepter qu'une caméra soit installée à bord de leur navire pour la saison de 2016.
9. Veuillez consulter le document ci-joint pour connaître les modifications approuvées des conditions de pêche avec remise à l'eau. Les lignes directrices ont été mises à jour afin de rendre compte des modifications indiquées et seront envoyées aux membres du CCGPPA.



Sylvie Lapointe
Chair / Présidente
ALPAC / CCGPPA

Attachment
Pièce jointe

cc: Atlantic RDGs / DGR, Atlantique
Atlantic Regional Directors, FM / Directeurs régionaux, GP, Atlantique

CATCH AND RELEASE PROPOSAL 2016

The approved the following changes to the guidelines for 2016:

1. Minimum 180 leader strength
Minimum 130 main line strength
2. Gills must remain partially submerged

Tuna behaviour and appearance during this recovery period will best determine the time of release alongside or behind the vessel using suitable methods to ensure minimal post release mortality.

3. After 60 minutes of total fight time, the license holders and or crew members must make every effort to bring the Bluefin tuna alongside the vessel as quickly as possible.
4. Anything above 10 minutes is considered a hook up of which 3 are permitted.

All other measures remain as they were.

PROPOSITION CONCERNANT LA PÊCHE AVEC REMISE À L'EAU POUR LA SAISON DE 2016

Les modifications suivantes aux lignes directrices pour la saison de 2016 ont été approuvées :

1. Force minimale autorisée de 180 pour l'avançon
Force minimale autorisée de 130 pour la ligne principale
2. Les branchies doivent demeurer partiellement submergées

Durant cette période de récupération, ce sont le comportement et l'apparence du thon qui seront les meilleurs indicateurs du moment auquel le poisson sera relâché le long du navire ou à l'arrière de celui-ci, en utilisant des méthodes appropriées afin que la mortalité après la remise à l'eau soit minimale.

3. Après 60 minutes de lutte, les titulaires de permis ou les membres de l'équipage doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour ramener le thon rouge de l'Atlantique le long du navire aussi rapidement que possible.
4. Toute lutte de plus de dix minutes est considérée comme une prise, et trois prises sont permises.

Toutes les autres mesures demeurent inchangées.

2016 ICCAT Allocation to Canada / Allocation de la CICTA au Canada pour 2016	452.47
Add: Unused pelagic longline (PLL) by Ajouter : Parties non utilisées de l'allocation	13.672
Add: Unused offshore by-catch allocation Ajouter : Partie non utilisée de l'allocation de prises accessoires de la	-4.532
2015 Inshore balance / Solde côtier pour 2015	33.138
Post-season adjustment following Task 1 complet Rajustement après-saison suivant la fin de la tâche	-3.11
Less: Seized/others / Moins : Prises saisies/autres	-1.654
2016 Total available to Canada / Total à la disposition du Canada en 2016	489.984
Less: 2016 Offshore allocation Moins : Allocation hauturière 2016 (20t-4.532t)	-15.468
Less: 2016 PLL by-catch quota Central North Atlantic (NA) 15t+13.672(t) / Moins : Quota de prises accessoires de la PPP dans l'Atlantique Centre-Nord pour 2016 (15t +13.672t)	-28.672
PLL discard/by-catch allowance (18.76t) Allocation de prises accessoires et de rejets de la PPP	-18.76
Less/Moins: Hook and release - Science /d'étiquetage scientifique - remise à l'eau	-10
Inshore carry forward/ Solde côtier	-33.138
Total Inshore Quota for 2016 / Quota côtier total pour 2016	383.946

2016 Inshore Fleet Quotas / Quotas des flottilles côtières en 2016	Fleet / Flottilles %	Quota 2016	2016 Ajustment/ Ajustement 2016	2016 Allocation 2016
Prince Edward Island / Île-du-Prince-Édouard	30.02	115.261	4.663	119.924
Newfoundland / Terre-Neuve	12.84	49.299	6.175	55.474
Gulf New Brunswick / Golfe Nouveau-Brunswick	7.81	29.986	1.528	31.514
Quebec / Québec	5.09	19.543	0.328	19.871
Gulf Nova Scotia / Golfe Nouvelle-Écosse	11.27	43.271	8.615	51.886
Southwest Nova Scotia / Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse	21.7	83.316	7.215	90.531
St. Margaret's Bay / Baie St. Margaret's	11.27	43.271	4.614	47.885
Total		383.946	33.138	417.084

2016 Other Quotas / Autres quotas 2016		Quota 2016	2016 Adjustment/ Ajustement 2016	Allocation 2016
PLL Central NA (East of 54 Degrees, 30 Minutes) / PPP dans l'Atlantique Centre-Nord (est du 54° degré, 30 minutes)		15	13.672	28.672
PLL (West of 54 Degrees, 30 Minutes) / PPP (ouest du 54° degré, 30 minutes)		18.76	0	18.76
Offshore / Pêche hauturière		20	-4.532	15.468
Hook and release fishery / La pêche remise à l'eau des prises - Science /d'étiquetage scientifique		10	-	10